

----- Forwarded message -----

From: **urbanisme.dsacn** <[urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr](mailto:urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr)>

Date: jeu. 29 nov. 2018 à 11:11

Subject: avis DSAC NORD sur PLU DRAVEIL 91

To: <[ddezoret@mairiedraveil.fr](mailto:ddezoret@mairiedraveil.fr)>

Cc: FAVAREL Eric DGAC/DSAC-N <[eric.favarel@aviation-civile.gouv.fr](mailto:eric.favarel@aviation-civile.gouv.fr)>, LEGENDRE Philippe DGAC/DSAC-N <[philippe.legendre@aviation-civile.gouv.fr](mailto:philippe.legendre@aviation-civile.gouv.fr)>

Dossier suivi par Mle Dominique DEZORET - Direction de l'Urbanisme - Mairie de Draveil

Madame

Par courrier en date du 12 novembre 2018, vous m'informez que le conseil municipal de Draveil a décidé d'arrêter le projet de révision du PLU.

Je porte à votre connaissance que cette commune est intéressée par :

- les servitudes radioélectriques contre les obstacles du Faisceau Hertzien d'Orly-Aérodrome à Etampes-Morigny-Champigny, Plan STNA n° 354 approuvé par décret du 02.06.1968 ;
- les servitudes radioélectriques contre les obstacles du Centre d'ORLY-Aérodrome, Plan STNA n° 501 approuvé par décret du 09.07.1977 ;
- les servitudes aéronautiques de dégagements de l'aérodrome de Paris ORLY approuvées en date du 05 juin 1992 ;

Je rappelle que ces servitudes d'utilité publique doivent être prises en considération pour tous projets d'urbanisme.

Je n'ai pas d'autres observations à formuler concernant cette consultation.

Cordialement

*Brigitte POULAIN – Philippe LEGENDRE*  
*Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord*  
*Division Régulation et Développement Durable*  
*Subdivision SR/RDD/URBANISME*  
Boite e-mail collective : [urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr](mailto:urbanisme.dsacn@aviation-civile.gouv.fr)

Tél : 01 69 57 76 23 ou 74 65

Adresse postale : 9 rue de Champagne - 91200 Athis-Mons.